

[Text]

Senator Frith: So that means that, for all these years—and I know that you are basing this on the Loto Select case; you are saying that it confirms that the game includes all these elements.

Let me put it another way; let me summarize what you said. For all these years, any organization that could be called “charitable” could have been running a Las Vegas type of operation?

Mr. Gagnon: With a permit.

Senator Frith: Oh yes, with a permit. Let me put it the way that I put it in the first place: A province, for all these years before this legislation, could have authorized a charitable organization to operate a permanent establishment running a Las Vegas type operation?

Mr. Gagnon: They could have, and they have, to an extent, although not a permanent one. However, they have, on a regular basis, authorized casinos.

Senator Frith: Do you know, from your experience, whether the State of Nevada puts any conditions on the operations of the casinos in Las Vegas and elsewhere?

Mr. Gagnon: I do not think we are talking about the same thing here—

Senator Frith: No, I am just asking you that. I am moving now to the question of whether there is some solution to be found by putting conditions on the licence. I assume that Nevada puts conditions on those casinos.

Mr. Gagnon: Yes, as in the same way the present legislation and the amended bill would authorize the provinces to put terms and conditions on the licences. Section 192 does that.

Senator Frith: Very well; but the point I am making is that the imposition of conditions is something that you would expect in Atlantic City or anywhere. I know they are not charitable organizations; I mean, they probably think they are charitable organizations for their own charity, but that is another thing.

The next question is: Are there any reported cases on prosecutions of casino operations?

Mr. Gagnon: Not to my knowledge in Canada.

Senator Frith: When you said that the present legislation adds restrictions to this more permissive condition that now exists, you said that one of them related to equipment and that the existing legislation permits slot machines under licence, but that the new one restricts it to the provinces. I did not quite understand. Did you mean that the present legislation permits the federal government or the provinces to do it, and the new one just permits the provinces to do it? Is that what you meant?

Mr. Gagnon: Actually, under present legislation, the federal government, the provinces and anyone who holds a licence could operate them.

[Traduction]

Le sénateur Frith: Ce qui veut dire que pendant toutes ces années,—et je sais que vous vous fondez sur l'affaire Loto Sélect; vous dites que cela confirme que le jeu comprend tous ces éléments.

Permettez-moi de le dire autrement. Permettez-moi de résumer ce que vous avez dit: pendant toutes ces années, un organisme qui pouvait se dire de charité pouvait exploiter une entreprise de type Las Vegas?

M. Gagnon: Avec un permis.

Le sénateur Frith: Avec un permis, évidemment. Permettez-moi de m'exprimer comme je l'ai fait d'abord. Pendant toutes ces années qui ont précédé le présent projet de loi, une province aurait pu autoriser un organisme de charité à exploiter un établissement permanent se livrant à des opérations de type Las Vegas?

M. Gagnon: Les provinces l'auraient pu et, jusqu'à un certain point, elles l'ont fait, mais non sur une base permanente. Cependant, d'une façon assez régulière, elles ont autorisé des casinos.

Le sénateur Frith: Savez-vous, d'après votre expérience, si l'État du Nevada impose des conditions pour l'exploitation de casinos à Las Vegas ou ailleurs?

M. Gagnon: Je ne crois pas que l'on parle de la même chose ici.

Le sénateur Frith: Je sais, mais ne je faisais que demander. Je passe maintenant à la question de savoir si l'insertion de conditions dans la licence offre une solution quelconque. Je suppose que le Nevada met des conditions pour les casinos.

M. Gagnon: Oui, tout comme la loi actuelle et le projet de loi autorisent les provinces à mettre des modalités et des conditions dans les licences. C'est ce que fait l'article 192.

Le sénateur Frith: Bien, mais ce à quoi je veux en venir c'est que l'imposition de conditions est quelque chose auquel on peut s'attendre à Atlantic City ou ailleurs. Je sais que ces entreprises ne sont pas des organismes de charité, bien qu'elles puissent penser l'être envers elles-mêmes, mais cela est une autre affaire.

Ma question suivante est celle-ci. Y a-t-il eu des cas de poursuites concernant l'exploitation de casinos?

M. Gagnon: Pas que je sache au Canada.

Le sénateur Frith: Quand vous avez dit que le projet de loi ajoute des restrictions à la situation assez permissive qui prévaut, vous avez dit que l'une de ces restrictions porte sur le matériel. Vous avez dit que la loi actuelle permet les appareils à sous, moyennant une licence, mais que la nouvelle loi réserve cette faculté aux provinces. Je ne comprend pas tout à fait. Voulez-vous dire que la loi actuelle le permet au gouvernement fédéral et aux provinces et que la nouvelle loi ne le permet qu'aux provinces. Est-ce cela?

M. Gagnon: En fait, sous le régime de la présente loi, le gouvernement fédéral, les provinces et n'importe qui qui détient une licence peuvent exploiter des appareils à sous.